Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIe ANNÉE — N° 1 5 JANVIER 1935

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

1935. — *Notre journal.* — *Un triste cadeau aux fonctionnaires genevois.* — VAUD : *Çà et là.* — *Ceux qui quittent : Nyon, Yens, Les Thioleyres.* — NEUCHATEL : *La baisse des traitements au chef-lieu.* — *Etat nominatif.* — *Tableau d'honneur.* — JURA : *Aux instituteurs jurassiens.* — *Du choix d'une profession.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Autriche, Pays-Bas.*

A. ROCHAT : *Encore la mémoire.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *Pour prolonger les lumières de l'arbre de Noël.* — MOYENS D'ENSEIGNEMENT : *Didactique du dessin.* — *La gravure sur linoléum.* — *J'apprends la grammaire.* — PARTIE PRATIQUE : R. BERGER : *La girafe.* — A. ATZENWILER : *La préposition.*

PARTIE CORPORATIVE

1935

Au seuil de l'an neuf, le Bureau de la Société pédagogique romande adresse à tous les instituteurs et institutrices de la terre romande ses vœux de nouvelle année et son salut cordial et fraternel. A tous les travailleurs de l'école, de Genève à Porrentruy, de Neuchâtel à Lausanne, et jusqu'à Fribourg et à Sion — qui feront une fois, nous l'espérons, partie de notre grande famille — nous souhaitons, en plus de la réalisation de leurs désirs personnels, plein succès dans leur enseignement, joie dans leur travail fidèle et persévérance dans la poursuite de leur noble idéal.

Dès aujourd'hui, tous les samedis et sur la table de tous les membres de la Société romande sans exception, notre nouvel organe viendra affirmer sans trêve que tous ceux qui président à l'éducation de la génération nouvelle doivent être unis et animés de la même volonté de travailler pour le bien du pays. Nous ne désespérons pas de voir l'année 1935 nous apporter la réalisation d'un projet maintes fois caressé, celui de la création d'une fédération suisse des associations d'instituteurs et d'institutrices. Les comités du *Schweizerische Lehrerverein* et de la *Société pédagogique romande* ont posé la question et vont s'appliquer à la résoudre, afin de grouper en une seule association tous ceux qui consacrent leur vie à l'école populaire.

Nous devons avoir une association forte et unie pour la défense de nos intérêts matériels ; nous ne sommes pas au bout de nos

luttes, pour maintenir en faveur du corps enseignant un niveau de vie honorable, garantie indispensable d'un enseignement normal et fructueux. Nous défendrons notre situation, car nous estimons qu'il est injuste que l'école soit toujours appelée la première à faire les sacrifices nécessaires au rétablissement des finances des Etats.

Nous défendrons aussi l'indépendance morale de l'école et le droit de l'enfant à la liberté de pensée. Après avoir, pendant longtemps, traité l'école en institution mineure de l'Etat, les pouvoirs politiques en ont réalisé l'immense importance pour l'orientation des générations de l'avenir. Dans les pays voisins, à organisation dictatoriale, l'école a dû, par la force, se plier aux vues politiques de l'Etat, adopter une mystique officielle, régler ses programmes et son orientation vers des fins imposées par le gouvernement — guerrières le plus souvent — et participer ainsi à la création d'une unité nationale, qui pourrait être un bien, si elle était animée des idées de paix et de fraternité, mais qui, pour le moment, peut créer les pires inquiétudes.

Notre terre romande, jusqu'ici, est restée en dehors de ces mouvements dangereux ; l'école, fidèle à sa neutralité politique et religieuse, jouit de l'appui et de la considération du peuple. Elle n'a d'autre but que de former des personnalités de jugement sain et indépendant, des consciences respectueuses des convictions d'autrui, des hommes et des femmes disposés à accomplir un travail honnête et fidèle, une génération qui, sans chauvinisme et étroitesse, aime les institutions de son pays, parce qu'elles sont basées sur la liberté et l'indépendance du citoyen.

Le Corps enseignant a mis tout son cœur à sa tâche noble et modeste, mais grosse de conséquences. Il est prêt à poursuivre son effort dans la paix, mais il s'élèvera de toutes ses forces contre toutes les influences extérieures, politiques, religieuses ou sociales, qui voudraient mettre la main sur elle, pour la faire servir à des buts particuliers.

Chers collègues,

Une nouvelle année est devant nous. Celle qui disparaît n'a pas été pour nous une période prospère et favorable, comme pour beaucoup de nos concitoyens d'ailleurs. Nous avons cependant vécu et travaillé dans la paix ; de cela, nous sommes reconnaissants. Si 1935 nous apporte des sacrifices nouveaux, nous tiendrons à honneur de prouver que, si le Corps enseignant estime avoir le

droit de gagner suffisamment sa vie, il est animé aussi du désir d'être utile à l'enfance ; il a le sentiment de la noblesse de sa vocation et la conscience de la grandeur de la tâche de l'école populaire dans l'Etat. Quoi qu'il arrive, il restera fidèlement à son poste de guide et protecteur de l'enfant, le bien le plus précieux du pays.

Le Locle, le 1er janvier 1935.

Bureau de la Société pédagogique
de la Suisse romande :
Le président : W. BAILLOD.

NOTRE JOURNAL

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro du *Bulletin*. Ce n'est pas après *trente-quatre* années d'existence qu'il disparaît, mais bien après *quatorze*. Nos collègues auront sans doute corrigé d'eux-mêmes. Rappelons quelques dates : le premier numéro de l'*Educateur* sortit de presse le 1er janvier 1865, il y a donc juste 70 ans, et cet anniversaire est marqué par la renaissance de ce périodique. Saluons cet événement et tirons-en un heureux horoscope.

L'organe de la S. P. R. était bi-mensuel avec 16 pages de texte. En 1899, il devint hebdomadaire et fusionna avec son rival l'*Ecole*, journal pédagogique vaudois, qui venait lui-même d'englober son confrère l'*Ami des Instituteurs*. La période qui suivit fut l'âge d'or de l'*Educateur*. Ses rédacteurs, François Guex, puis Ernest Briod, surent lui donner une tenue qui faisait honneur à l'Ecole populaire romande. En 1917, une modification est introduite : sous le même titre, notre journal paraît en deux séries, A et B, alternant de samedi en samedi, la série A contenant les articles de fond et la partie pédagogique proprement dite, et la série B ce que nous appelons la partie corporative. Cette distinction des numéros aboutit, en 1921, à la création du *Bulletin*, organe corporatif, qui, aujourd'hui, retrouve sa place dans l'organe unique de la S. P. R., obligatoire pour tous les membres des sections qui forment la Romande.

Nous renvoyons ceux qui, sur le sujet, aimeraient de plus amples détails, aux Nos 21 et 22 du *Bulletin* de 1931.

LA RÉDACTION DU BULLETIN.

UN TRISTE CADEAU DE NOEL AUX FONCTIONNAIRES GENEVOIS

La votation du mois de novembre dernier, dont la discussion avait été portée presque uniquement sur le terrain politique, a été ensuite interprétée par les partis comme le refus par le peuple de toute idée d'impôt nouveau ; le

budget devait être équilibré uniquement par le moyen d'économies sur les dépenses de l'Etat.

Cette interprétation, juste ou fausse, de la volonté populaire a mené le Conseil d'Etat à présenter un certain nombre de projets, qui, complétés par la Commission du budget, ont été adoptés par le Grand Conseil les 14 et 15 décembre. Ils permettront d'effectuer des économies d'un montant total de 4,5 millions de francs. Sur cette somme, les sacrifices demandés aux fonctionnaires représentent 2 millions.

Trois prélèvements atteignent les traitements :

Le premier prévoit une retenue uniforme de 10 % sur tous les traitements, sauf ceux du personnel féminin. Deux genres d'abattements sont possibles : un abattement variable pour les salaires inférieurs à 6000 fr. :

2000 fr.	d'abattement	jusqu'à	4000 fr.	de traitement
1500 fr.	»	»	5000 fr.	»
1000 fr.	»	»	6000 fr.	»

Un abattement de 500 fr. par charge légale de famille, l'épouse étant considérée comme une charge, si elle n'a pas un revenu de 500 fr.

Cette première retenue doit procurer à l'Etat une économie de 1 140 000 fr.

Le deuxième prélèvement atteint uniquement les dames (sauf celles qui sont chef de famille ; dans ce cas elles subissent la même retenue que le personnel masculin). Les institutrices primaires et les inspectrices voient leur traitement diminué de 1200 fr. par an. C'est l'abandon du principe, adopté en 1919, de l'égalité des traitements, et l'économie réalisée est évaluée à 600 000 fr.

La troisième disposition vise les traitements supérieurs à 8000 fr. (les retenues précédentes ayant été déduites) ; ils subissent une contribution supplémentaire de 20 % sur tout ce qui excède 8000 fr. Les ménages de fonctionnaires sont ici particulièrement touchés puisque les deux traitements sont additionnés pour le calcul de cette dernière retenue. Economie pour l'Etat : 260 000 fr.

Je me dispenserai de commenter ces chiffres ; ils sont suffisamment éloquents par eux-mêmes. Je me permettrai cependant de faire remarquer que les dispositions ci-dessus n'ont pas été soumises aux fonctionnaires, et que le Conseil d'Etat en a pris l'entière responsabilité ; bien plus, lors de l'entrevue avec les délégués de la Fédération des fonctionnaires, le jeudi 4 décembre, M. Naine, président du Conseil d'Etat, s'est formellement refusé à nous faire connaître le détail des projets qui allaient être déposés devant le Grand Conseil, même à titre d'information. Le Conseil d'Etat, nous a-t-il dit, n'a pas le temps de discuter avec les intéressés les mesures qui seront prises, ce serait d'ailleurs vain et ne ferait que retarder l'adoption des projets. Il y a là une conception curieuse des rapports qui doivent exister entre employeurs et employés. « On aura tout vu » est une scie malheureusement trop à la mode !

De même, la commission du Grand Conseil s'est refusée à recevoir des délégations d'associations et leur a fait savoir qu'elle n'accepterait ni réclamations, ni amendements. Il n'y a donc pas eu de discussion possible, et nous sommes obligés de plier la tête sous l'orage.

Les seules consolations qui nous restent, c'est d'abord que ces mesures ne sont que temporaires, leur durée étant limitée à trois ans ; consolation bien illusoire, car le provisoire est souvent la seule chose qui dure. Ensuite, c'est que pendant dix-huit mois, nous avons pu toucher intégralement nos traitements. A ce sujet, il y a une légende qu'il importe de détruire : celle qui prétend que si

nous avions accepté la première baisse à la fin juin 1932, nous ne serions pas si durement touchés actuellement. Voici les paroles prononcées par M. Perréard, dans la séance du Grand Conseil du 20 décembre 1933 : « Que nous votions 10 ou 20 centimes additionnels, que l'on réduise ou non de 600 000 fr. le traitement des fonctionnaires, le fond de la situation ne sera pas changé ; le problème, dans son ensemble, reste le même avec une situation un peu plus grave si l'on vote 10 centimes, un peu moins grave si l'on vote 20 centimes. C'est exactement la situation que nous avions l'année dernière quand la baisse des traitements des fonctionnaires a été refusée par le peuple. Cela fait au budget une différence de 900 000 fr. *Ce n'est évidemment pas ces* 900 000 *fr. qui auraient sauvé la situation.* » La caution est bourgeoise !

Et maintenant, que nous reste-t-il à faire ? Je ne crois pas que nous soyons au bout de nos peines. Il y a encore suffisamment de points noirs à l'horizon pour que nous restions vigilants. Il y a une pente qu'il s'agit de remonter. Il y a des positions à reconquérir. Il y a aussi une attitude à prendre envers toute proposition de dépense nouvelle, de création de services nouveaux, intéressants certes, mais pas indispensables ; si nous voulons sauver l'essentiel, l'école populaire, il nous faut résolument renoncer à l'accessoire et au superflu. G. WILLEMIN.

VAUD

ÇA ET LA

A *Vevey*, la Municipalité interdit aux enfants des écoles la participation, sous n'importe quelle forme, aux soirées d'adultes. Voilà une mesure ferme et sage.

Les écoles de *Nyon* ont eu la bonne fortune de recevoir un don de 2000 fr. offert par M. le conseiller d'Etat *J. Baup* en souvenir du temps passé dans sa ville natale. Les intérêts de cette somme serviront à fonder un prix pour les écoles primaires et un pour les secondaires.

Le *Conteur vaudois* s'en va, le patois se meurt. Mais le *Bulletin des Etudes de Lettres* nous apprend que cette société, après bien des vicissitudes, a pu faire enregistrer une vingtaine de disques des différents patois vaudois. Le travail n'est pas terminé et la commission nommée à cet effet s'est adjoint « *Marc à Louis* », c'est-à-dire *M. Cordey*, ancien inspecteur scolaire lausannois.

Alex. CH.

CEUX QUI QUITTENT

Nyon. — Mme *R. Berlie-Biéler*, maîtresse à l'Ecole ménagère, a pris sa retraite après 30 années d'enseignement, dont 11 à Nyon. Au cours d'un repas servi par les élèves, M. *Bize*, directeur, et M. *Pavillon*, pour les corps enseignants primaire et secondaire, dirent à Mme Berlie leur estime et lui remirent un cadeau.

Yens. — Autorités, collègues et enfants ont pris congé de Mme *de la Harpe* qui fut, durant 30 années, l'institutrice pleine de cœur et l'organiste du culte national. Plusieurs cadeaux lui furent remis, témoignages de la reconnaissance d'une population unanime.

Les Thioleyres. — La section d'Oron a pris congé de notre excellent collègue M. *Marcuard*, que la maladie oblige à la retraite après 30 ans et demi d'enseignement, passés entièrement dans le même village, sauf 15 mois de remplace-

ments au début de sa carrière. Le président *Viredaz* offrit un cadeau au nom de la section et fit part des vœux de tous pour que la santé de notre ami se raffermisse. Nous joignons nos souhaits sincères. Alex. Ch.

NEUCHATEL

LA BAISSE DES TRAITEMENTS AU CHEF-LIEU

Dans sa séance du 20 décembre, le Conseil général de Neuchâtel a voté un arrêté qui prévoit une réduction temporaire des traitements du personnel communal s'élevant à 5 %, haute paie comprise. La diminution est fixée pour 2 ans.

Un dégrèvement fixe de 1000 fr. est établi en faveur de tout fonctionnaire ou employé marié ou ayant une personne complètement à sa charge. En outre, les fonctionnaires ou employés mariés dont le traitement ne dépasse pas 3900 fr. seront exonérés de toute réduction. Le Conseil communal est même autorisé à affranchir de la réduction ceux dont les charges de famille justifieraient cette exception.

Remarquons que si le taux de réduction est moins élevé que celui de l'Etat, les célibataires, par contre, ne bénéficient d'aucune exonération. Alors, gai ! gai ! marions-nous ! Notons aussi que la commission chargée de l'examen du projet de réduction des traitements a accordé audience aux délégués du personnel communal.

Les trois commissaires socialistes ont fait opposition au principe d'une réduction de salaire ; dans le rapport de minorité, ils justifient leur point de vue comme suit : Maintenir en faveur de notre commerce et de notre artisanat (dans une localité ayant proportionnellement peu de charges directes de chômage) une capacité d'achat dont ils ont le plus grand besoin. D'autre part, ils expriment le vœu que les nouvelles échelles de salaires établies en 1927 soient abrogées, car elles constituent, dit le rapport, de trop grandes inégalités entre travailleurs de mêmes services.

Les échelles dont il est question ici ne s'appliquent qu'aux fonctionnaires qui ont été nommés dès 1927 ; les autres jouissent de traitements plus élevés. Les membres du corps enseignant primaire n'ont pas été épargnés ; en effet, la haute paie communale des titulaires qui sont entrés en fonction dans les écoles de Neuchâtel à partir de 1927 est moins élevée que celle des instituteurs et institutrices nommés antérieurement.

Le vœu de la minorité n'a obtenu aucun succès. Mais il permet de supposer que la rétribution du même travail selon deux bases différentes commence à provoquer de l'agitation parmi les intéressés. Cela était inévitable et justifie l'opposition que notre société a faite à la nouvelle échelle de traitements projetée par l'Etat. C'est une source de futurs conflits et il me plaît de remarquer que le principe d'une double échelle a soulevé des critiques énergiques, au Grand Conseil, principalement dans les rangs socialistes.

La situation du corps enseignant est un peu différente de celle des fonctionnaires communaux, aussi l'arrêté du 20 décembre 1934 fixe-t-il d'autres dispositions pour ce qui nous concerne. En voici la teneur :

Art. 4. — *Les traitements des membres du corps enseignant et de l'administration des écoles communales subiront également une réduction de 5 %. Toutefois*

cette réduction sera portée au même montant que celle imposée aux fonctionnaires cantonaux si la loi actuellement en discussion entre en vigueur. Dans ce cas, le Conseil communal est autorisé à ne faire porter la réduction que sur la part des traitements subventionnée par l'Etat, pour autant que la réduction ne demeurera pas inférieure à 5 % de l'ensemble du traitement.

La subvention de l'Etat est établie sur la base des traitements fixés par la loi du 18 novembre 1908, soit 4000 à 7200 fr. pour les instituteurs et 3300 fr. à 4800 fr. pour les institutrices. Les communes ont la faculté d'augmenter les traitements initiaux de leur personnel enseignant et de lui accorder une haute-paie communale ; mais elles ne reçoivent aucune allocation de l'Etat pour ces suppléments. A Neuchâtel, ces suppléments ne seront frappés *d'aucune retenue ;* cette équitable décision réjouira tous les intéressés. Nous en sommes reconnaissants au Conseil communal et en particulier au chef du Dicastère des écoles, M. Jean Wenger.

Il n'aurait pas été possible que la réduction de 5 % fixée pour le personnel de l'administration communale s'applique au corps enseignant. L'article 6 de la loi en discussion au Grand Conseil met, en effet, les communes dans l'obligation d'appliquer aux traitements des fonctionnaires des établissements communaux d'enseignement public les normes de réduction projetées par l'Etat. Les quelques communes qui avaient jugé bon d'apporter en faveur du corps enseignant, des adoucissements aux mesures d'économies votées en 1932, ne pourront donc plus renouveler leurs libéralités. Nous estimons qu'il est excessif d'obliger les localités qui sont en bonne posture financière de traiter le corps enseignant plus durement que les autres serviteurs de la commune.

J.-Ed. M.

ÉTAT NOMINATIF

Les présidents de section sont priés d'adresser dans le plus bref délai leurs états nominatifs au soussigné en vue de la revision de la liste des abonnés à notre organe corporatif.

J.-Ed. MATTHEY,
Bachelin 9.

TABLEAU D'HONNEUR

Le Locle. — La Commission scolaire a offert le traditionnel couvert d'argent à Mlle *B. Montandon*, institutrice et à M. *Ch.-B. Jeanneret*, instituteur, qui ont accompli trente ans de service dans la commune ; hommage mérité à la conscience et à la peine que se donnent ces deux pédagogues dans l'exercice de leurs fonctions.

Toutes nos félicitations.

W. BAILLOD.

JURA

AUX INSTITUTEURS JURASSIENS

Les deux premiers numéros de l'*Educateur et du Bulletin réunis* sont adressés gratuitement à tous les membres du corps enseignant du Jura. Ceux qui n'auront pas refusé le second numéro seront considérés comme abonnés.

Seuls les membres de la S. P. J. ont droit à l'abonnement de faveur à 7 fr. ; pour les autres il est fixé à 9 fr., comme pour les membres des autres sections de la Romande. COMITÉ S. P. R.

DU CHOIX D'UNE PROFESSION

Chaque année, après le Nouvel-An, le corps enseignant procède à une enquête sur les professions que choisiront les garçons et les filles qui quittent l'école au printemps suivant. L'enquête est destinée à l'office central d'orientation professionnelle du canton. L'avis envoyé à cet effet au corps enseignant par la direction de l'Instruction publique contient d'excellents conseils et de sages recommandations dont les intéressés feront bien de profiter.

En dépit de la fâcheuse situation économique actuelle, il existe en Suisse de nombreuses professions où la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. D'autres professions, en revanche, sont fortement encombrées. Il convient, par conséquent, de détourner les enfants d'un choix unilatéral.

Quiconque veut conseiller les jeunes gens dans le choix d'une profession doit absolument connaître à fond les professions et leurs exigences. C'est ici qu'interviendra l'office d'orientation professionnelle du district, auquel les enfants devront être renvoyés.

Nous constatons avec satisfaction que l'on déconseille vivement de passer la dernière année d'école dans la Suisse allemande, car il n'en résulte que des préjudices pour l'enfant. Dans nos campagnes jurassiennes surtout, il est de tradition d'interrompre la scolarité des enfants avant qu'ils aient une connaissance suffisante de leur langue maternelle, pour les envoyer apprendre, en quelques mois, une langue à laquelle beaucoup sont réfractaires.

J. M.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Autriche. — La nouvelle nous vient de Vienne qu'au 1er décembre dernier 33 jeunes instituteurs et institutrices ont été congédiés pour la seule raison qu'ils ont été formés dans l'institut pédagogique fondé par Glöckel. Le bruit court que 50 jeunes collègues subiront sous peu le même sort. Pour les remplacer, on rappelle des maîtres nationaux-socialistes, qui avaient été suspendus.

(D'après la *Schw. Lehrerzeitung.*)

Pays-Bas. — Il y a plusieurs années déjà qu'un mouvement a été lancé par des personnes appartenant à tous les milieux de la population, mais en particulier par les instituteurs et les professeurs, aux fins d'arriver à une simplification de l'orthographe. Ce mouvement a abouti : le ministre de l'Instruction publique, des Arts et des Sciences a rendu obligatoires dans tous les examens certaines simplifications orthographiques appliquées déjà dans nombre d'établissements scolaires. On va assister de ce fait à un drôle de phénomène : les documents officiels useront d'une orthographe différente de celle enseignée dans les écoles. Les grands journaux maintiennent encore aussi l'ancienne orthographe. Drôle de situation qui ne saurait d'ailleurs se prolonger. (D'après le *Bulletin du B. I. E.*)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ENCORE LA MÉMOIRE [1]

Pour l'intelligence des lignes qui vont suivre, rappelons que dans l'*Educateur* du 29 septembre 1934, nous avons publié un article tiré du *Journal des Instituteurs et Institutrices*, intitulé « *Redites* ». L'aimable collègue qui nous l'a communiqué ajoutait : « ...nous ne pensons pas inutile de le placer sous les yeux de nos lecteurs. »

Voici, en résumé, de quoi il s'agissait :

La réaction contre le *savoir par cœur* et *l'éducation babillarde* d'autrefois a dépassé le but ; on en est venu à ne plus *s'attacher qu'au savoir réel et véritable, le savoir des choses et des idées.* Conséquence : les maîtres négligèrent la récitation des leçons, ce qui fut longtemps regardé comme partie capitale de l'enseignement.

La coutume de faire réciter à chaque élève sa leçon d'un bout à l'autre sans omettre un mot est une *épreuve redoutable et utile.* Elle exige de chacun un effort vigoureux et persévérant. Impossible de donner le change : *la qualité du résultat traduit fidèlement la qualité de l'effort.* Elle donne à l'enfant des idées dans leur forme parfaite, et désormais il ne pourra séparer l'idée des mots qui l'expriment. Le *savoir par cœur* couronne heureusement les efforts d'observation, de jugement et permet à l'écolier de s'exprimer sans se troubler. En outre, il fixe les connaissances indispensables.

Et pour terminer, ces deux phrases :

« On peut apprendre par cœur et comprendre. Certains mêmes affirment que, pour apprendre vite, bien, il faut d'abord comprendre. »

Cherchant ensuite à déterminer le rôle de *la mémoire,* j'écrivais : « elle est l'économe (et non l'économie) de l'intelligence, — si l'on peut dire : on voit d'ici son importance. — Mais l'article qu'on vient de lire est loin de me satisfaire : je m'en expliquerai dans un prochain numéro. »

Dès lors des questions d'actualité pressante m'ont empêché de réaliser jusqu'à ce jour ma promesse.

A priori, la distinction établie entre le *savoir par cœur* et le *savoir réel et véritable* conduit à cette conclusion : le savoir par cœur est *illusoire* et *faux.* Ce qui n'est pas mon opinion — si le savoir par cœur ne représente que la *forme convenue* donnée au savoir acquis non par verbiage et répétitions incessantes, mais par l'exercice de toutes les facultés vraiment actives.

Après quoi, on peut se rappeler que « pour savoir il faut apprendre » et nous avons vu « ce qu'il faut entendre par là [1]. Il va de soi, au surplus, qu'*apprendre* sans avoir d'abord *compris* est du psittacisme parfait : inutile de s'attarder à cet oripeau.

Venons-en à ce propos : réciter sa leçon.

Il y a le maître, il y a les élèves. A ne considérer que ceux-ci, leurs mobiles, leurs sentiments, leurs réactions, on amasserait les éléments d'une étude importante — et intéressante.

[1] Voir *Educateur* 1934, numéros 14 et 15.

On verrait que *réciter par cœur* est pour beaucoup de types psychologiques infiniment *plus facile qu'exposer :* que nombre d'élèves — surtout les plus jeunes — arrivent à savoir par cœur avec une étonnante facilité, ce qu'ils entendent réciter par leurs aînés. En sorte que je tiens pour une erreur cette affirmation que la « qualité du résultat traduit fidèlement la qualité de l'effort ».

Et c'est une *épreuve* si peu *redoutable* que beaucoup d'écoliers — muets par ignorance s'ils sont appelés les premiers — deviennent assurés et loquaces dès que quelques-uns de leurs camarades les ont précédés. Ils en tirent vanité pour eux-mêmes... et pitié pour le maître berné.

Et puis, à quoi peut servir ce défilé d'élèves qui, l'un après l'autre viennent au bureau réciter leur leçon *par cœur ?* — Il faut savoir perdre pour gagner, c'est entendu ; et il arrive que dans l'enseignement telle *perte* apparente de temps se traduise par un gain de qualité dans le résultat ; mais *gaspiller* le temps ne saurait être recommandé. Or, n'est-ce pas gaspiller du temps que se livrer à de telles orgies de récitations ?

On dit enfin qu'en fournissant à l'élève une forme d'expression exacte et choisie, on l'enrichit. Il y a du vrai là-dedans, pour autant que l'*expression* correspond à un fait expérimenté, saisi ; à une idée originale, ou tout au moins comprise ; à un sentiment vrai. Autrement, c'est un trompe-l'œil, une invitation au verbiage, une limitation et une déformation de la personnalité.

Cependant, le maître doit contrôler ; c'est un fait. J'ajouterai qu'il le doit d'autant plus que la famille — quand elle existe — considère souvent ses biens les plus précieux — ses enfants — non comme une richesse et un privilège, mais comme une charge.

Comment procédera-t-il ?

Distinguons. Nous avons vu (numéros cités de l'*Educateur*) ce qui **doit être** appris par cœur : des exercices d'application feront constater ce qu'il en reste ; mais il *est utile* de répéter cela de temps en temps en la forme admise. Ce sont des règles de grammaire ou d'arithmétique ; on ne saurait les oublier. En outre, nos programmes prévoient des leçons de *Récitation*, par quoi l'on entend l'étude de prose ou de vers : là encore la récitation par cœur s'impose. Mais lorsqu'il s'agit de géographie, d'histoire, d'éducation civique, de sciences naturelles, toutes choses qui supposent avant tout de l'observation, du jugement, et beaucoup d'activité manuelle, comment prétendre à des récitations par cœur ?

Ce serait absurde. Et puis comment faire *comparaître* les 30, 40, 50 élèves de notre classe sans dilapider notre temps ? Foin de ces exhibitions ridicules !

Mais, *en géographie*, un croquis — quelques indications précises sur les productions, liées aux éléments qui les conditionnent — quelques réflexions sur les nouvelles du journal, etc. ; *en histoire*, un plan, quelques idées générales, des comparaisons entre diverses époques, etc., en *éducation civique*, appréciations sur tel fait d'actualité, ses répercussions possibles et ses causes, etc. ; en *sciences naturelles*, adaptation de la vie végétale, animale, au milieu, fonctions et organes, etc., etc., le tout *par écrit*, et en dix minutes, nous aurons réuni les éléments de notre contrôle. Le temps que nous aurons ainsi gagné, nous pourrons l'utiliser sensément.

Le choix des moyens dans des circonstances données et essentiellement variables demeure l'une des difficultés de notre tâche ; mais l'habitude d'y penser, de les chercher, les fait découvrir.

A. ROCHAT.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

Pour prolonger les lumières de l'arbre de Noël.

Nos écoliers sont-ils aussi enthousiastes du *dessin libre* qu'on s'est plu à le proclamer ? Ne souhaitent-ils rien d'autre que de pouvoir se livrer, sans direction et sans contrainte, à leur besoin de crayonner ?

Pour ma part, je n'en suis pas parfaitement sûr, et je dois avouer que mon expérience sur ce point a été plutôt décevante. Peut-être cela provient-il en partie du fait que les crayonnages enfantins se voient radicalement proscrits, dans nombre de classes, lors de l'entrée à l'école, pour faire place entière au dessin méthodique et imposé, comme on en arrive, dans certains milieux avancés en pédagogie, à vouloir interdire à la famille de préparer, si peu que ce soit, l'apprentissage de la lecture avant l'époque fatidique de la scolarité !

Dans ces conditions, il est assez naturel que ce riche moyen d'expression qu'est le dessin personnel se trouve paralysé dans l'œuf, et ne parvienne plus dès lors à reprendre essor. En fait de dessin libre, je crois que l'on peut constater d'une façon générale que nos écoliers préfèrent ce que nous recherchions nous-mêmes dans notre enfance : la liberté, oui, mais plutôt celle de choisir dans la collection de la classe quelques jolis modèles, paysages, bâtisses (particulièrement les églises et les vieilles masures !), animaux, scènes de genre, voire même le portrait !

Quoi qu'on dise, et quoi qu'on fasse, l'enfant demeure toujours un imitateur et un copiste dont l'esprit créateur se manifeste essentiellement par une facilité étonnante de transposition, et d'adaptation à sa taille intellectuelle, si l'on peut ainsi dire. Il représente les choses comme il les voit, ou comme il les a vues, au bout de sa propre lunette ; mais encore faut-il qu'il se présente quelque chose

dans le champ de celle-ci, pour mettre en branle à son tour sa jeune et vive imagination.

Un des sujets de dessin libre qui avaient toujours la chance de plaire à mes écoliers, c'était la représentation, le premier jour de la rentrée après le Nouvel-An, des arbres de Noël auxquels ils avaient eu le privilège d'assister et de « grappiller ». Et l'on sait qu'aujourd'hui ce privilège n'est plus l'apanage de ceux qu'on est convenu d'appeler les « privilégiés ». Dans notre bon pays romand, où l'on crie misère sur tous les toits et sur tous les tons, s'il est une institution qui nargue la crise et parvient à en dissiper momentanément le masque fantomatique, c'est indubitablement celle des *Arbres de Noël.* Et c'est fort heureux.

En sorte que ce n'est guère que dans les récits apitoyés des bonnes âmes en quête d'un sujet attendrissant pour brochure de Noël que l'on rencontre encore de ces enfants faméliques qui viennent coller un visage émacié aux vitrages des demeures des « riches », et contempler d'un regard chargé de souffrance et d'envie les succulences de Noël dont ils n'auront que la vue, que grâce en soit rendue à l'enfant de Noël, qui est parvenu à allumer dans le cœur des hommes, au moins pour un jour, l'étincelle de la bienveillance.

Ce n'est donc pas *un* sapin de Noël seulement que nos écoliers pourront s'amuser à dessiner le jour de la rentrée en classe, mais toute une compagnie, des plus bigarrées. Il n'y a qu'à leur remettre papier teinté et crayons de couleur, avec ce mot d'ordre: *Rallumez sur les branches vertes les bougies de Noël,* pour voir tous les yeux s'allumer à leur tour. Et la collection de tous ces « chefs-d'œuvre » ne peut manquer de fournir au maître l'occasion de piquantes observations et quelques utiles enseignements.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Didactique du dessin, par Richard Berger. Librairie Payot et Cie, Lausanne.

Il est superflu de présenter M. Berger aux lecteurs de l'*Educateur* : ils ont tous apprécié, et hautement prisé ses articles si intéressants sur les méthodes modernes d'enseignement du dessin. A la demande de nombreux amis, et grâce à la collaboration du bon éditeur Payot, M. Berger les a réunis, puis complétés, en un volume qui vient de paraître et qui rendra d'éminents services, non seulement à ceux qui *enseignent* le dessin, mais à tous ceux qui *l'aiment.* M. G. Payer, professeur de dessin à l'Ecole normale de Lausanne, signale dans une préface excellente les principaux mérites de cette œuvre, laquelle fait grand honneur à notre ami.

La gravure sur linoléum, tirage à part de la revue *Art et dessin,* bulletin de la Fédération internationale pour l'enseignement du dessin et des Arts appliqués à l'industrie. Illustré de 100 gravures sur lino, par l'auteur, M. R. Berger, professeur à Morges.

Tout ce qui concerne la technique et la pratique de cet art relativement nouveau, surtout en pays de langue française est contenu dans ce cahier d'une cinquantaine de pages. C'est un complément précieux à la *Didactique du dessin,* qui nous réserve, ainsi qu'à nos élèves, des heures de travail appliqué et joyeux.

J'apprends la grammaire, par Albert ATZENWILER. Illustrations de Géo Piguet. Chez P. E. Grivet, 4, rue Henri-Fazy, Genève.

Cet ouvrage, déjà signalé à nos lecteurs par M. Dottrens, est d'une telle richesse qu'il nous a paru utile de le rappeler, et d'en donner un chapitre complet dans la *Partie pratique*.

Nous faisons de même pour les travaux de M. Richard.

PARTIE PRATIQUE

LA GIRAFE

On sait que la girafe a été la cause d'une longue polémique entre les Lamarkiens, qui prétendent que son allongement est dû à l'évolution naturelle, et les anti-transformistes qui nient cette adaptation graduelle. Certains collègues qui n'ont étudié que très superficiellement la méthode de Rothe lui reprochent d'avoir repris la « fausse » explication de Lamark ! La confusion est étonnante. Rothe, en fait, est très prudent dans ses explications scientifiques et ne donne **que celles qui sont admises par tous les zoologistes.** A notre connaissance, il n'a pas traité la girafe dans ses ouvrages ; le reproche précité ne peut donc être invoqué contre sa méthode.

Voici comment nous expliquerions la girafe à nos élèves, par analogie avec d'autres espèces animales traitées par Rothe :

Il est superflu de leur parler du transformisme. Il suffit de rappeler aux élèves que les formes d'un animal sont **adaptées à son genre de vie.** Que ce soit par l'évolution ou par une création immédiate, cela n'a pas d'importance pour le dessin. D'après les dernières théories, il paraît que l'allongement extraordinaire du cou de la girafe serait dû à une de ces transformations brusques, appelées *mutations*, que l'on constate très souvent en zoologie et en botanique. Soit !

Aux élèves, nous ferons simplement remarquer (ce qu'aucun anti-transformiste ne peut nier !) que la girafe se nourrit de **hautes mimosées** et non d'herbe. Toutes ses formes *découlent de ce point de départ* et peuvent être trouvées par le raisonnement. En effet :

Comme beaucoup d'herbivores, la girafe est adaptée à la course, qui lui permet d'échapper aux carnivores. Elle a donc des poi-

Fig. 1. — *La girafe et son squelette simplifié. L'allongement du cou est la cause du développement exagéré des apophyses des vertèbres du dos, donc du garrot, d'où le dos fortement en pente.*

Fig. 2. — *Le cou de la girafe est moins long que les jambes, c'est pourquoi l'animal est obligé d'écarter celles-ci quand il veut boire.*

gnets et des talons éloignés du sol (comme le cheval, à mi-hauteur des membres), et par conséquent des sabots.

Pour atteindre le feuillage des arbres élevés qui composent *exclusivement* sa nourriture, la girafe doit posséder de **longues jambes** et un **long cou**. Mais un long corps n'est pas nécessaire ; c'est pourquoi elle est **allongée surtout en hauteur.** — Puisqu'elle se nourrit de végétaux, il lui faut de nombreuses molaires, donc une tête allongée et aussi de **grandes oreilles mobiles** pour déceler le moindre bruit causé par l'approche d'un carnivore.

LE SQUELETTE. Ces premières indications nous permettraient de tracer une silhouette approximative d'une girafe ou en tout cas son squelette : la **colonne vertébrale** horizontale et courte, l'**omoplate** et l'**humérus** en avant, le **bassin** et le **fémur** en arrière, puis le ventre qui ferme l'hexagone (fig. 1) ; puis deux verticales pour le **bras** et le **métacarpien**, une oblique en arrière pour le **tibia** et une verticale pour le **métatarsien**. Enfin, des obliques en avant pour les doigts.

Chez les animaux, généralement, le **cou** doit avoir une longueur telle que le museau puisse atteindre le sol, c'est-à-dire sa nourriture. Mais la girafe ne se nourrit pas d'herbe ; elle a donc un cou moins long que les jambes (l'allongement exagéré du cou risquerait de faire basculer le corps en avant). C'est pourquoi la tête n'atteint pas le sol. Dans le cas peu fréquent où l'animal veut boire, il doit prendre une position assez incommode : il écarte les jambes de devant ! (fig. 2.)

LE TRONC est remarquable pour deux raisons : 1. **la forte déclivité du dos** ; celle-ci ne provient pas, comme l'affirment faussement quelques manuels de zoologie, d'une différence de la longueur des jambes, mais avant tout de la longueur extraordinaire des épines des vertèbres dorsales, nécessitée par le poids du cou ; **2. La forte saillie de l'épaule** ; les omoplates font avec l'humérus un angle droit qui s'explique fort bien si l'on connaît le squelette des quadrupèdes.

Les épaules sont si larges qu'on ne peut voir l'arrière-train quand on regarde la girafe de face.

(A suivre.) R. BERGER.

FRANÇAIS : LA PRÉPOSITION

1. **Cherchons des exemples :** a) *Berthe et Lucien cueillent des cerises : indiquez de manière précise les différentes actions de ces deux enfants.* — b) *Décrire les différentes actions de Jean et de son papa qui pêchent au bord du lac.*

2. **La cueillette des cerises.** Les cerises sont mûres. On va les cueillir. Papa dresse l'échelle contre le tronc ; Lucien s'élance et monte dans les branches. Il est bientôt à la pointe de l'arbre. Berthe n'ose pas grimper. Elle reste sous l'arbre et tâche d'attirer à elle les branches les plus basses.

3. **Questions.** *Que va-t-il se passer dans le jardin ? Que fait papa ? Où dresse-t-il l'échelle ? Que fait Lucien ? Où monte-t-il ? Où est-il bientôt ? Que fait Berthe ? Où reste-t-elle ?*

Quels sont les petits mots que l'on trouve entre : dresse l'échelle *et* le tronc ? — *entre* Lucien *et* les branches ? — *entre* il est bientôt *et* la pointe ? — *entre* la pointe *et* l'arbre ? — *entre* elle reste *et* l'arbre ? — *entre* attire *et* elle ? — *Comment appelle-t-on ces mots ? A quoi servent-ils ?*

Exercice. *Indiquez les prépositions que vous trouvez dans le morceau suivant :*

Sous la tente des charbonniers.

Maintenant, il fait sombre sous les arbres. La nuit vient. C'est le moment de rentrer sous la tente pour souper. Nous mangeons chacun dans une casserole. Mais comme la soupe est bonne ! Allons, buvons une « golée » d'eau, couchons-nous et dormons !

On est bien sous la tente. Pourtant ce n'est pas comme dans les villes, où les hommes se reposent sur un lit à ressorts. Un rayon de lune se glisse par une fente et nous éclaire faiblement. Déjà, ma mère, mon père et mon petit frère sont endormis.

On entend dans le lointain les clochettes d'un troupeau qui rentre à l'étable et sur les branches le grand-duc appelle : — Dugou ! hou!

(Travail d'élève.)

LEÇON

Dans les propositions suivantes :

Je vais *en* Italie.	On parle *de* toi.
Paul vient *de* partir.	Un sac *de* blé.
Une machine *à* coudre.	Un enfant heureux *de* vivre.

Les mots *en, à, de,* relient un verbe, un nom ou un adjectif à son complément. Ce sont des prépositions.

Quelques prépositions :

à, pour, avec, dans, sur, entre, de, contre, sans, hors de, sous, parmi.

Exercice. *Remplacez les points par la préposition qui convient :*

Le déjeuner à l'usine.

Paul, l'apprenti, était occupé ... étirer des fils ... argent lorsque les moteurs cessèrent ... tourner. Il se retourna, étonné ... ce silence soudain, et il vit les ouvriers s'assembler ... groupes ... déjeuner. Il jeta un coup d'œil ... la pendule accrochée ... la paroi ; les aiguilles marquaient huit heures. Paul s'assit ... une caisse et puisa ... son sac ses maigres provisions.

Un ouvrier présenta Paul ... ses camarades. Désignant l'apprenti ... la pointe ... son couteau, il dit aux autres :

— C'est le jeune qui doit travailler ... moi.

Les ouvriers regardèrent le nouveau venu ... une seconde, puis les conversations reprirent aussitôt.

Mais ... quelques minutes, un coup ... sifflet retentit. Chacun, ... un clin d'œil, fut debout et se dirigea ... sa place. De nouveau la fabrique ne fut plus qu'une vaste et grondante rumeur. *D'après M. Bernard.*

Exercice. *Reprenez le morceau précédent en supposant :*

a) *qu'il y ait deux apprentis, Paul et Lucien,*

b) *que Paul décrive lui-même cette scène,*

c) *que cette scène se passe maintenant.*

Faites dans chaque cas les changements nécessaires.

Exercice. *Remplacez les points par les prépositions voulues :*

1. Il sait aller ... bicyclette. 2. J'ai fait ce voyage ... automobile. 3. ... le canton de Genève, on ne trouve pas de grandes forêts. 4. J'ai mal aux dents ; je vais aller ... le dentiste. 5. Il ne faut pas dire du mal ... son prochain. 6. ... cette rivière croissent de beaux peupliers. 7. Mon frère est malade ... huit jours. 8. ... notre balcon, nous avons une vue magnifique. 9. Il est interdit de se pencher ... la portière et de descendre ... la marche du train. 10. Mon oncle, qui habite ... Paris va partir ... Londres. 11. La clé est ... la porte. 12. J'ai lu cette dépêche ... le journal d'hier. 13. Cet enfant a été puni ... sa mauvaise conduite.

Exercice. *Remplacez les points par la préposition nécessaire :*

a) 1. Pierrot est monté ... ce mur.
2. Papa était appuyé ... ce mur.
3. Je me suis approché ... ce mur.
4. Je me suis dirigé ... ce mur.
5. Nos propriétés sont séparées ... ce mur.
6. Paul était caché ... ce mur.

b) 7. Une branche flotte ... l'eau.
8. Les poissons nagent ... l'eau.
9. Un poisson saute ... l'eau.
10. Un oiseau vole ... l'eau.
11. Le jardin est envahi ... l'eau.
12. Ce rocher est au niveau ... l'eau.

Exercice. *Ajoutez entre les noms la préposition nécessaire :*

a) J'ai acheté une roue ... bicyclette. J'ai fait une promenade ... bicyclette. Cette femme répare des sacs ... charbon. Ce camion contient quinze sacs ... charbon. Voici un moulin ... vent. Un coup ... vent a emporté mon chapeau.

b) Des souliers ... boucles.
Des souliers ... montagne.
Un bateau ... vapeur.
Un jet ... vapeur.
Un jet ... eau
Un moulin ... eau.
Un voyageur ... pied.
Un coup ... pied.
Un kilo ... pain.
Un sac ... pain.

(A suivre.) A. ATZENWILER.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Enseignement du français aux étrangers :

INITIATION A LA GRAMMAIRE FRANÇAISE
par **Emile Antonini** avec une préface d'Henri Sensine
Un volume in 16 broché toile souple . . . . . Fr. 1.80
Cet opuscule d'un format commode et d'un prix modique, est destiné aux débutants de langue étrangère désireux d'acquérir des notions de grammaire suffisantes pour pouvoir utiliser ensuite avec profit des ouvrages plus complets.

POUR ÉCRIRE MES LETTRES
par **Mlles L. et J. Biaudet.**
1 vol. in-16 toile souple . . . . . Fr. 2.50
Ce petit manuel est des plus précieux aux étrangers et à la jeunesse des écoles ; il intéresse tous ceux qui étudient le français et qui désirent écrire une lettre ou un billet dans les termes voulus et dans une langue irréprochable.

MANUEL DE PHONÉTIQUE FRANÇAISE. *Théorie. Exercices. Lectures,*
par **Georges Bonnard.**
1 vol. in-8° relié . . . . . Fr. 4.—
Cet ouvrage renferme un chapitre sommaire sur la formation et la classification des sons du langage, un exposé systématique de la phonétique du français d'aujourd'hui, des exercices–types d'articulation et un choix de morceaux littéraires en transcription phonétique.

ÉTUDE DU VERBE. *Manuel destiné à l'enseignement pratique du français,*
par **E. Lasserre** et **J. Grandjean.** (3e édition)
1 vol. in-16 cartonné . . . . . Fr. 3.25
Ce manuel s'est révélé particulièrement propre à l'enseignement du français aux étrangers

EST-CE à OU de ? par E. Lasserre.
1 vol. in-8° broché . . . . . Fr. 1.50
L'emploi des prépositions françaises suit une tradition qui ne s'apprend que par l'usage. L'auteur a réuni toutes les expressions qui se construisent obligatoirement avec une préposition afin de faciliter le travail aux étrangers.

A BATONS ROMPUS. *Choix d'anecdotes destinées aux premières leçons de français,*
par **M. Maurer.** (5e édition)
1 vol. in-16 cartonné . . . . . Fr. 3.—
C'est un choix de 250 courts récits gradués en vue de l'étude du français. Ces anecdotes, variées et intéressantes, familiarisent insensiblement l'élève avec les difficultés idiomatiques de notre langue.

PARLONS FRANÇAIS
Quelques remarques sur la langue et la prononciation avec répertoire alphabétique,
par **W. Plud'hun.**
1 vol. in-8° broché . . . . . Fr. 1.—
Nous avons à lutter contre toutes sortes de locutions vicieuses et le mot français doit être préféré aux termes locaux partout où il n'y a pas un avantage évident à employer ceux-ci.

LA PONCTUATION EN FRANÇAIS
par **H. Sensine.**
1 vol. in-16 broché . . . . . Fr. 3.75
La ponctuation est d'une indéniable utilité. Un texte mal ponctué n'est pas clair et, souvent, peut prêter à des interprétations différentes.

L'EMPLOI DES TEMPS EN FRANÇAIS ou LE MÉCANISME DU VERBE
par **H. Sensine.** (7e édition)
1 vol. in-16 cartonné . . . . . Fr. 3.—
Ce petit ouvrage est destiné aux étrangers qui éprouvent toujours une grande difficulté à se servir du verbe dans ses diverses modifications.

LES VERBES FRANÇAIS CONJUGUÉS SANS ABRÉVIATIONS
par **Ami Simond.**
1 vol. in-16 toile souple . . . . . Fr. 1.50
Voici un recueil très pratique de tous les verbes irréguliers de notre langue, classés systématiquement et conjugués tout au long.

ENVOI A L'EXAMEN SUR DEMANDE

Bibliothèque nationale suisse
Berne
6

J. A.

EMPAILLAGE d'oiseaux et d'animaux pour écoles
Meilleures références d'écoles et Musées connus

Laborat. Zoolog. M. LAYRITZ, Bienne 7, Chemin de Pins, 15

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE PICHARD 13 LAUSANNE

Editeurs responsables : A. Rochat et C. Grec

o 2. — LXXIe ANNÉE LAUSANNE, 12 Janvier 1935

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:
ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:
M. CHANTRENS, Territet
H. BAUMARD, Genthod
H.-L. GÉDET, Neuchatel
J. MERTENAT, Delémont

Rédacteur du « Bulletin »:
CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:
AL. CHEVALLEY, Lausanne
E. PAQUIN, Petit-Lancy
Mlle N. LOBSIGER Petit-Lancy
J.-E. MATTHEY, Neuchatel
J. MERTENAT, Delémont

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :
AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :
Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

oindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

HISTOIRE

DE LA

PÉDAGOGIE

PAR

GEORGES CHEVALLAZ

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud

1 vol. in-8° cartonné . . . . . Fr. 5.—

Ce manuel est conçu sur un principe nouveau. Il sacrifie délibérément l'accessoire à l'essentiel ; parmi les innombrables auteurs qui ont écrit sur cette matière, il choisit les meilleurs et les plus caractéristiques. Ce n'est ni une histoire détaillée et complète, ni un résumé.

Il aidera le lecteur à se faire une juste idée des problèmes pédagogiques, à mieux comprendre la manière dont on les pose et dont on cherche à les résoudre aujourd'hui. Il est donc important de distinguer entre les maîtres de la pédagogie et les auteurs de second plan ; il convient d'étudier les premiers d'une manière aussi complète que possible et d'entrer, par leurs œuvres, en contact avec leur personnalité; c'est pourquoi la première partie de ce manuel est consacrée à : Platon, Rabelais, Montaigne, Coménius, Locke, Rousseau, Pestalozzi, Herbart et Spencer, présentés par d'abondants fragments suivis d'une étude attentive. C'est là le principe nouveau que l'auteur a appliqué à l'histoire de la pédagogie.

La deuxième partie est réservée aux principaux « Essais et Systèmes » pratiqués ou recommandés au cours des âges, des Grecs à nos jours. Là encore, de nombreux extraits permettent la comparaison d'idées anciennes avec les idées modernes. Le dernier chapitre, sur le XXe siècle, donne quelques indications précises sur les tendances du mouvement pédagogique contemporain.

Livre d'étude, cette « Histoire de la pédagogie » est en même temps une source de documentation, grâce aux nombreux extraits qu'il renferme, il est d'une lecture facile par l'absence de tout appareil scientifique, sa manière libre et rapide de présenter les hommes et les systèmes: il s'adresse donc à la fois aux pédagogues, aux parents et aux élèves qui se destinent à l'enseignement.